



j'ai déménagé,j'ai peur de ne plus revoir ma fille...

Par idryss, le 25/05/2009 à 13:54

bonjour à tous,

je suis en soucis,je me suis séparée du père de ma fille il y a quelques mois,nous étions pacsé.Nous avons eus des accords verbaux à "l'amiable" sur le système de garde de notre fille,elle était avec moi une semaine sur deux,il habitait à dix mètres de chez moi...j'ai décider de déménager à 800km pour retrouver ma famille,et trouver un emploi,et ne plus le voir tous les jours...d'un commun accord elle reste avec lui pour terminer son année scolaire,mais depuis que je veux passer devant le jaf il me fait des histoires et me mène en bateau dans le pays de oui-oui et fait ses coups en douce alors qu'il veut juste avoir la garde pour les allocations familiales...je viens juste d'apprendre qu'il faut faire une déclaration de non abandon d'enfant en gendarmerie quand on déménage,je suis déjà à l'autre bout de la france...est-ce que je peux le faire dans mon nouveau département? et pour le jaf?j'ai déjà contacté celui qui ce trouve à mon ancien domicile,juste au téléphone et il m'a envoyer les démarches à suivre,mais pourrais-je le faire ici?s'il vous plait aidé moi, j'ai peur que mes petites erreurs administratives me coute la garde de ma fille...